NOTE DE PRÉSENTATION
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE 2023

Sommaire :

I. La situation patrimoniale de la commune

II. Le cadre général du budget

III. La section de fonctionnement

IV. La section d'investissement

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présentation sera mise en ligne sur le site internet de la commune, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles elles se rapportent.

I. La situation patrimoniale de la commune

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		**FONDS PROPRES**	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	2 041,40
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-88,71
Autres immobilisations incorporelles	0,76	Réserves	2 433,78
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	174,39
Terrains	128,33	Résultat de l'exercice	101,62
Constructions	2 165,36	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	248,93
Réseaux et installations de voirie	1 417,84	**TOTAL FONDS PROPRES (I)**	**4 911,41**
Réseaux divers	616,03	**PASSIF**	
Installations techniques, agencements et matériel	262,55	**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)**	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		**DETTES FINANCIÈRES**	
Autres	119,04	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	326,70
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	255,39	Dettes financières et autres emprunts	0,70
Immobilisations financières (nettes)	3,26	**TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)**	**327,40**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**4 968,56**	**DETTES NON FINANCIÈRES**	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15,88
Stocks		Autres dettes non financières	3,54
Créances	14,10	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		**TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)**	**19,42**
Trésorerie	279,99	**TOTAL TRÉSORERIE (4)**	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**294,09**	**TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)**	**346,82**
Comptes de régularisation (III)	-4,43	Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**5 258,23**	**TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)**	**5 258,23**

On y lit que les actifs avoisinent 5 M€, avec principalement des constructions pour un montant excédant 2 M€, et des réseaux et installations de voirie pour un montant quasiment identique.

II. Le cadre général du budget

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement au budget primitif qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

III. La section de fonctionnement

III. 1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, …
Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 163 484.47 €

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ce chapitre contient les dépenses relatives aux huit agents communaux (4 à temps complet et 4 à temps non complet) :
- service administratif : 1 agent à temps complet
- service technique : 2 agents à temps complet
- service culturel : 1 agent à temps non complet (32h hebdomadaire)
- service restauration scolaire : 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet (20h hebdomadaire)
- service animation : 2 agents à temps non complet (14h et 9h hebdomadaire)

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 219 321,87 €

- **Reversements et restitutions sur impôts et taxes (chapitre 014)**

Ce chapitre contient les dépenses relatives à l'attribution de compensation versée à Châteauroux Métropole et au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.)
Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 31 817,18 €

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.
Pour 2023, ces charges s'élèvent à 99 986,73 €, dont 7 491 € pour les subventions aux associations :

- Association sportive de Mâron	450 €
- Coopérative scolaire	600 €
- Société vigneronne de la Saint-Vincent	100 €
- Association de pêche	100 €
- Amicale des donneurs de sang	100 €
- Coco Country Dance	141 €
- Familles Rurales	6 000 €

- **Les charges financières (chapitre 66)**

Elles concernent l'emprunt de 200 000 € du 3 janvier 2017 pour une durée de 12 ans, au taux fixe de 1 %, destiné à des travaux de voirie.
Pour 2023, ces charges sont d'un montant de 1 009.06 €.

- **Dotations aux amortissements (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 8 071,29 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	167 597 ,12 €	163 484 ,47 €
012	Charges de personnel	209 565,28 €	219 321,87 €
014	Reversements et restitutions sur impôts et taxes	32 188,18 €	31 817,18 €
65	Autres charges de gestion courante	89 119,02 €	99 986,73 €
66	Charges financières	1 175 €	1 009,06 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 378,90 €	0 €
042	Dotations aux amortissements	5 228.05 €	8 071,29 €
Total des dépenses		506 251,55 €	523 690.60 €

III. 2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les remboursements sur rémunérations
- Les produits du domaine
- Les impôts et taxes
- Les dotations de l'État et les participations
- Les revenus des immeubles communaux

- **Les remboursements sur rémunérations (chapitre 013)**

Il s'agit principalement du remboursement de la SAUR pour l'entretien de la station d'épuration qui est effectué par nos agents communaux et/ou les remboursements des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.
Pour 2023, le montant perçu est de 2 390,63 €

- **Les produits du domaine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement des coupes de bois, des concessions dans le cimetière, de l'occupation du domaine public, la location de droits de chasse et les services de la cantine et de la garderie.
Pour 2023, le montant perçu est de 40 703,01 €

- **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :
Taxe sur le foncier bâti : 32,72 %
Taxe sur le foncier non bâti : 36,90 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 19,19 %
Le chapitre 73 regroupe également les taxes sur les pylônes électriques et le fonds de péréquation des ressources communales
Pour 2023, le montant perçu est de 399 305 €

- **Les dotations et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, est la plus importante des ressources de ce chapitre.

Le chapitre regroupe également diverses dotations de l'Etat, la FCTVA, les attributions de la CAF pour l'accueil périscolaire, …
Pour 2023, le montant perçu est de 171 115,08 €

- **Les revenus des immeubles (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour la location des salles et du restaurant « Le Chat Noir »
Pour 2023, le montant perçu est de 9 630,04 €.

- **Quote-part des subventions d'investissement (chapitre 042)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023
013	Remboursement sur rémunérations	2 521,04 €	2 390,63 €
70	Produits du domaine	59 777,24 €	40 703.01 €
73	Impôts et taxes	377 089 €	399 305 €
74	Dotations et participations	165 627,66 €	171 115,08 €
75	Autres produits (dont loyers)	10 395,63 €	9 630.04 €
76	Intérêts parts sociales	2.04 €	3,14 €
77	Revenu exceptionnel	97 175,50 €	
042	Quote-part des subventions d'investissement	2 166,26 €	2 166.26 €
Total des recettes		714 754,37 €	625 313,16 €

IV. La section d'investissement

IV.1 Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

La commune à deux emprunts :
- Un emprunt de 750 000 €, du 20 octobre 2005 pour une durée de 25 ans, à taux variable destiné à la construction de bâtiments (école et médiathèque)
- Un emprunt de 200 000 € du 3 janvier 2017 pour une durée de 12 ans, au taux fixe de 1%, destiné à des travaux de voirie

Pour 2023, le remboursement du capital de la dette était de 50 447,10 €.
Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 326 696,35 €.

- **Chapitres 20**

Les dépenses à ce chapitre correspondent au site internet, soit 227,78 € pour 2023.

- **Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Le projet « Voulez-vous planter des haies ? » : 162.10 €
- L'achat de barrières lisbonne pour l'école : 540 €
- Le changement des portes et fenêtres de la Mairie et de la salle de la Mairie : 14 500 €
- Le remplacement de la toiture du hangar municipal : 46 300 €
- L'isolation de la salle de motricité à l'école : 16 000 €
- L'installation de plaques acoustiques au restaurant scolaire : 6 000 €
- L'achat de panneaux routiers : 1 038.20€

- **Les subventions d'investissements transférées (Chapitre 040)**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 2 166,26 €.

IV.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

- **Les recettes réelles**

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 125 000 €
- Le FCTVA pour 3 065,73 €
- La taxe d'aménagement pour 2 060,28 €
- Les subventions d'investissement reçues pour un montant de 25 236 € qui émanent du département au titre du Fonds d'Action Rurale
- La caution du restaurant « Le Chat Noir » pour 700 €

- **Les recettes d'ordre**

C'est une écriture comptable par rapport au restaurant « Le Chat Noir ». Le montant est de 5 228,05 €.

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affecté à l'investissement en 2023	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Fonctionnement	299 394.29 €	125 000 €	523 690,60 €	625 313,16 €	101 622,56 €	276 016,85 €
Investissement	- 29 839,91 €		140 066.61 €	164 133,30 €	24 066,69 €	- 5 773,22 €
Total	**269 554,38 €**	**125 000 €**	**663 757,21 €**	**789 446,46 €**	**125 689,25 €**	**270 243,63 €**